



Département du Val d'Oise  
Arrondissement de Pontoise  
Canton de L'Isle-Adam  
Communauté de Communes du Haut Val-d'Oise

## Commune de NOINTEL

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le mercredi seize décembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame LEGRAND, Maire.

**Présents** : Madame LEGRAND, Maire  
Madame LE GALL, Adjointe,  
Messieurs CASANAVE, PIALOT Adjoints,  
Mesdames LEDUC, PERINI,  
Messieurs LEROUX, VAN ROEKEGHEM

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Madame DE SANTIS à Madame PERINI, Madame MARQUES-MOREIRA à Monsieur PIALOT, Monsieur RAFIGNON à Monsieur CASANAVE

**Absents excusés** : Messieurs BOONE, MAUDUIT

**Secrétaire de séance** : Madame PERINI

Madame Le Maire fait savoir que l'UMOB de Beaumont-sur-Oise a offert à la Commune de Nointel un trophée, en remerciement pour toutes les courses qui ont été organisées ces dernières années. Celui-ci devait être remis lors du cyclo-cross du dimanche 15 novembre 2015, qui a malheureusement été annulé suite aux attentats survenus quelques jours auparavant.

L'UMOB Cyclisme de Beaumont-sur-Oise cessera ses activités le 31 décembre 2015. Elles seront reprises par l'Association de Persan. Une course au moins par an sera sans doute organisée.

Madame le Maire ouvre la séance.

La lecture du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2015 n'ayant soulevé aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

### TRANSFORMATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.) EN PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) ET DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que pour l'intérêt de la Commune, le P.O.S. sera transformé en P.L.U. Il permettra d'être en adéquation avec le P.N.R (Parc Naturel Régional). La mise en place du P.L.U avait été évoquée en 2004 avec le cabinet EXTRAMUROS. La précédente mandature ne l'a pas mis en place.

Cette transformation est désormais possible avec la loi ALUR.

Madame le Maire donne lecture de la délibération et demande au Conseil Municipal de mettre en place cette procédure, en tenant compte de ce qui a été vu en Commission Communale d'Urbanisme du 2 décembre 2015.

En ce qui concerne la question de l'économie de l'espace communal, il s'agit de ne pas construire n'importe où pour que les habitations restent regroupées. Quel que soit l'engagement du P.L.U, la Commune sera inscrite sur la liste des communes faisant parties de la charte du P.N.R. Oise-Pays de France. Avec la mise en place du P.L.U, la Commune restera toujours soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, avec les mêmes procédures qui sont en place actuellement.

Dans le cadre de la diversification de l'habitat, la réglementation ne soumet pas la Commune à la construction d'immeuble de plus de 2 ou 3 étages.

Madame Le Maire précise que si cette délibération n'est pas prise à ce Conseil, la compétence du droit du sol sera retirée de la Commune de Nointel et attribuée à la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Un cabinet d'études sera choisi à la suite d'un appel d'offres puisque le marché dépassera 25.000.00 euros.

Après avoir entendu l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal

**DECIDE** de transformer le POS en P.L.U.

## **SIGNATURE DU CONTRAT SITE INTERNET ENTRE LA COMMUNE DE NOINTEL ET ADICO**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que la création et l'hébergement du site internet de la Commune sera pris en charge par l'Association ADICO. Celle-ci s'occupe déjà de la maintenance informatique (matériels et logiciels).

Monsieur VAN ROEKEGHEM informe que le retard de la refonte du site internet est dû au fait que la signature du contrat entre les deux parties n'est possible qu'après délibération.

Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer ce contrat.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer le contrat.

## **BILAN D'ACTIVITES 2014 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE**

Madame Le Maire donne lecture du bilan d'activités 2014 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise. Elle fait ressortir certaines informations concernant notre Commune comme le nombre de Déclaration Préalable pour les travaux, la collecte et le traitement des déchets, les graffitis, etc.... Les Nointellois pourront consulter celui-ci, sur le site de la Commune.

Elle informe qu'un bureau communautaire est tenu tous les deuxièmes lundi de chaque mois et un Conseil Communautaire tous les quatrième lundi de chaque mois.

Madame le Maire donne lecture de la délibération.

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Municipal,

**PREND** acte du bilan 2014 de la C.C.H.V.O

Madame le Maire annonce qu'une vitrine de Noël est exposée dans chaque commune du 5 au 23 décembre 2015. Des bulletins de participation étaient à remplir pour donner le juste prix des lots. Un tirage au sort sera effectué à la fin. Dans notre commune, elle a été installée au Café de la Gare dont les propriétaires étaient satisfaits. L'Association UCHVO fait participer tous les commerces de toutes les communes à chaque animation.

## **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DU VAL D'OISE**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a communiqué le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise qui a été présenté par celle-ci le 30 novembre 2015. Elle donne lecture de certains points.

Après en avoir délibéré par 3 abstentions et 8 voix pour, le Conseil Municipal,

**EMET** un avis favorable au projet de ce schéma.

## **VALIDATION ET DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE**

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal que la société QUALICONSULT mandatée par la Commune, nous a envoyé le rapport de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) concernant nos 6 ERP (Etablissement Recevant du Public) à savoir : l'Hôtel de Ville, le restaurant scolaire, l'Ecole élémentaire, l'Ecole Maternelle, la Salle des Fêtes et l'Eglise. Ce rapport compte 449 pages d'études. Elle explique que celui-ci met en évidence certaines défaillances en matière d'accessibilité comme les portes d'accès, les toilettes, ascenseur pour accéder au premier étage... de la Mairie, et ainsi de suite pour chaque bâtiment communal.

Un agenda des travaux avec les priorités devra être établi mentionnant les périodes ainsi que le coût de ceux-ci, qui seront pris en compte dans les budgets des 6 prochaines années. Notre calendrier établi par la société QUALICONSULT prévoit un étalement sur une période de 6 ans. Nous pouvons demander une dérogation afin d'obtenir un délai supplémentaire.

Monsieur VAN ROEKEGHEM demande si l'ordre du rapport doit être suivi. Madame le Maire lui répond que l'on peut établir des priorités différentes et que si les travaux ne sont pas exécutés dans le délai global de l'Ad'AP, nous sommes passibles d'une amende de 2.500 euros par ERP.

Après avoir entendu le rapport de présentation, ainsi que les diverses explications apportées par Madame Le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents et actes se rapportant à l'Agenda d'Accessibilité Programmé et à déposer celui-ci à la Préfecture.

### **SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTES DE VENTE DE TICKETS REPAS POUR LA CANTINE**

Madame le Maire explique que la régie de recettes de vente de tickets repas sera supprimée le 1<sup>er</sup> février 2016 et remplacée par un arrêté qui centralisera l'ensemble des régies à savoir : la cantine, l'étude et la garderie. Cela aura comme avantage pour les parents d'élèves de ne faire qu'un seul paiement au lieu des 3 actuels.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

**APPROUVE** cette suppression qui prendra effet au 1<sup>er</sup> février 2016.

Les points de l'ordre du jour ayant été tous abordés et personne ne demandant plus la parole, Mine le Maire lève la séance à 22 heures 55 minutes.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire annonce que la mairie sera fermée les samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016. Une ouverture exceptionnelle se fera le jeudi 31 décembre 2015 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 afin de permettre aux Nointellois de s'inscrire sur les listes électorales.

Elle informe également que l'ARS a rendu son analyse sur la qualité de l'eau de la Commune. Celle-ci est de bonne qualité. Le rapport sera affiché au secrétariat de la Mairie.

Monsieur PIATOT signale que le CV3 a subi des détériorations (déformation de la chaussée) suite aux travaux réalisés par la Commune de Beaumont-sur-Oise. La remise en état a été prise en charge par celle-ci.

Madame le Maire explique que l'illumination de la rue de Mours n'a pas été laissée allumée à la demande des riverains car elle causait des interférences avec la télévision. Une guirlande a été installée ce jour devant l'école, avec quelques jours de retard pris par la société.

Madame PERINI fait part de son mécontentement car pour des raisons inconnues, le Syndicat TRI-OR lui envoyait ses convocations à son ancienne adresse mail.

Madame LEDUC informe que lors du conseil d'école du 6 novembre 2015, les enseignants ont listé les travaux qui devaient être effectués à l'École. En ce qui concerne l'informatique, un point sur la maintenance a été fait afin qu'ADICO la reprenne.

Monsieur LEROUX signale que les colis de nos seniors (à partir de 70 ans) ont été distribués ce jour. Le repas annuel se tiendra le 30 janvier 2016 aux Jardins de Maffliers. Il fait un point suite aux demandes des parents pour la sortie annuelle des petits. Il informe qu'il s'était renseigné pour organiser cette sortie pendant les vacances de fin d'année, mais qu'en raison des attentats de novembre, il n'a pas pu donner suite.

Monsieur CASANAVE informe que la prochaine randonnée des véhicules anciens aura lieu le samedi 21 mai 2016. Le départ sera donné dans la Commune de Bernes-sur-Oise, place de la Mairie. Le thème abordé cette année sera l'environnement, le sport et la santé. Le rendez-vous pause-déjeuner est donné au parc Robespierre à Persan. La brocante communale se fera comme d'habitude sur la place du Château le dimanche 5 juin 2016.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Monsieur HINRIET signale qu'à l'Eglise, il y a une fuite dans la toiture qui a été refaite au-dessus de la porte latérale. Il demande également si la Municipalité a vérifié sur le cadastre, si le terrain près du lavoir est bien la propriété de la Commune.

Il lui est répondu que nous allons vérifier pour la fuite et qu'en effet le terrain près du lavoir est bien la propriété de Nointel et sera désormais entretenu par nos agents communaux.

Monsieur REGNIER demande si les serrures des portes de la Salle des Fêtes ont été changées. Il lui est répondu que celles-ci n'ont pas été modifiées.

Il fait remarquer que des déchets (fenêtres, vitres..) sont entreposés sur le CV2. Il lui est répondu que la société BUTIN a été chargée de débarrasser ce dépôt sauvage le 17 décembre 2015.

Madame DELEKTA souhaite savoir qui prendra en charge ces frais. Il lui est répondu qu'ils seront pris en charge par la Commune, en l'absence de précision sur l'identité des auteurs de ces faits.

Monsieur REGNIER souhaite savoir si un élu est présent lors du choix des menus car la qualité a baissé. Il est répondu que c'est un agent communal (secrétaire à la Mairie) qui y participe, et que la représentante de la Société API a fait savoir que seule la Commune de Nointel se plaignait.

Madame PRIET fait remarquer également que les repas ne sont pas équilibrés pour les enfants et qu'il est dit que les menus correspondent aux choix de l'agent qui s'occupe de la cantine. Il lui est précisé que la Commission des Menus comprend aussi le Directeur de l'Ecole, un élève et la diététicienne de la société, et que le choix est fait par l'ensemble des membres.

Madame SURCIN demande d'insérer au prochain bulletin municipal, un rappel aux Nointellois indiquant que les enfants disposent d'endroits appropriés pour jouer au ballon au lieu de le faire dans les rues, et qu'il est interdit de circuler en vélo sur les trottoirs.

Madame PRIET informe que le marché de Noël de l'école a eu du succès et que parents et enfants ont été ravis. Madame le Maire remercie les membres de l'Association des Parents d'élèves pour le nettoyage de la salle des Fêtes.

Fait à NOINTEL, le 16 décembre 2015

Le Maire,  
Martine LEGRAND

Le Secrétaire de séance,  
Christine PERINI

